



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Maroquinerie

Question écrite n° 6786

Texte de la question

M. Olivier Guichard attire l'attention de M. le ministre de l'industrie, des postes et telecommunications et du commerce exterieur sur la situation des industries de la maroquinerie. Celles-ci subissent la concurrence de produits importes de pays extra-communautaires pratiquant le dumping economique et social. En outre, l'absence d'un systeme statistique fiable qui mesure les echanges et la production dans les pays europeens empeche la Communaute economique europeenne de mener des actions efficaces de sauvegarde et de controle. Les problemes lies a la propriete industrielle et a sa protection, comme le marquage d'origine et le certificat d'origine, rendent aussi toute reglementation commerciale caduque. Il lui demande donc d'alerter la Communaute economique europeenne sur ce systeme classe par elle-meme comme sensible et de permettre la mise en oeuvre dans les pays membres de dispositions reglementaires de protection vis-a-vis des pays importateurs extra-communautaires.

Texte de la réponse

Les pouvoirs publics sont tout a fait conscients de la situation economique difficile que vivent les industries du cuir et particulierement les professionnels de la maroquinerie, du fait notamment de la concurrence des pays a bas salaires. Cette situation est d'autant plus preoccupante que la reprise attendue en 1992 ne s'est pas concretisee en 1993 et que le retour a la normale n'est pas espere avant le printemps de 1994. Sans attendre cette reprise de l'activite, le Gouvernement a, d'ores et deja, engage un ensemble d'actions, tant sur le plan international que dans le domaine interieur. Sur le plan international, dans les negociations du GATT, la France s'est battue pour que tous les pays (PVD et Etats-Unis) ouvrent leurs marches a nos produits et s'engagent a respecter de facon rigoureuse les disciplines du GATT (suppression du dumping et des subventions, respect de la propriete intellectuelle). Sur le plan communautaire, la France a attire a differentes reprises l'attention de la Commission sur la necessite de mieux controler l'origine des importations dans les principaux points d'entree dans la CEE, d'activer la publication des statistiques douanieres communautaires et d'accelerer les procedures anti-dumping et anti-subventions afin de les rendre veritablement dissuasives. Sur le premier point, la Commission vient d'accepter l'envoi de missions d'enquete dans certains ports particulierement importants. Sur le deuxieme, le Conseil europeen s'est prononce, en decembre dernier, pour la reduction des delais dans les procedures anti-dumping et anti-subventions et pour une reforme des procedures de decision permettant l'adoption de mesures a la majorite simple au lieu de la majorite qualifiee. Au plan national, le Gouvernement a engage differentes actions de nature a permettre aux industries de main-d'oeuvre de fonctionner de maniere plus dynamique : la diminution des charges salariales a ete engagee avec l'exoneration des cotisations d'allocations familiales pour les salaires compris entre 1 et 1,2 fois le SMIC. Cette exoneration sera progressivement etendue aux salaires superieurs (jusqu'a 160 p. 100 du Smic) au cours des prochaines annees ; une loi sur la repression de la contrefacon vient d'etre adoptee par le Parlement. Elle prevoit notamment : un renforcement des sanctions penales (amende allant jusqu'a 1 000 000 F et/ou emprisonnement de deux ans au plus, fermeture de l'etablissement) et un accroissement des pouvoirs des agents des douanes et des officiers de police judiciaire ; pour lutter contre le travail clandestin, l'obligation de la declaration prealable a l'embauche a

ete generalisee a compter du 1er septembre 1993 ; elle doit faire disparaitre la dissimulation ou la non-declaration de salaries par les entreprises qui les emploient. Par ailleurs, la signature de conventions de partenariat avec les professions est encouragee (deux conventions de ce type ont ete signees recemment avec les industriels de l'habillement, a Paris et sur le plan national) ; la loi quinquennale sur l'emploi, qui vient d'etre adoptee par le Parlement, offre la possibilite aux entreprises, moyennant la signature d'un accord avec les organisations syndicales au niveau de la branche, de l'entreprise ou de l'etablissement, de moduler la duree hebdomadaire du travail en fonction de leur activite ; s'agissant de la passation des marches publics, il apparait peu satisfaisant que le seul critere pris en compte soit le prix, ce qui a pour consequence de favoriser les produits fabriques a l'etranger. Une reflexion est engagee avec d'autres ministeres et des entreprises publiques sur ce sujet. D'autres mesures sont encore a l'etude (creation d'un label europeen, renforcement des centres techniques, etc.). Par ailleurs, des aides continuent a etre attribuees aux entreprises pour favoriser l'innovation et la modernisation. Le Gouvernement entend defendre les industries utilisatrices de main-d'oeuvre, en luttant contre les pratiques deloyales de certains pays concurrents et en renforçant la competitivite des entreprises.

Données clés

Auteur : [M. Guichard Olivier](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6786

Rubrique : Cuir

Ministère interrogé : industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

Ministère attributaire : industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 octobre 1993, page 3515

Réponse publiée le : 4 avril 1994, page 1696